

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 juillet 2026

Préservation de la biodiversité : Les bons gestes en mer et sur le littoral

Dauphins, phoques, oiseaux marins, hermines, zostères... les côtes normandes accueillent de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Mais avec les beaux jours et les sorties en mer qui se multiplient, les sources de perturbation sur ces écosystèmes sont fréquents. Pour les espèces, les dérangements peuvent nuire à leur reproduction ou leur survie. Pour les habitats, leur piétinement peut entraîner leur destruction. Afin de préserver ces écosystèmes, une réglementation encadre les usages. Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) sensibilisent et veillent au respect de cette réglementation.

Rappels sur quelques règles et bons gestes à adopter pour préserver la biodiversité en mer et sur le littoral.

Phoques, dauphins : admirez-les à distance

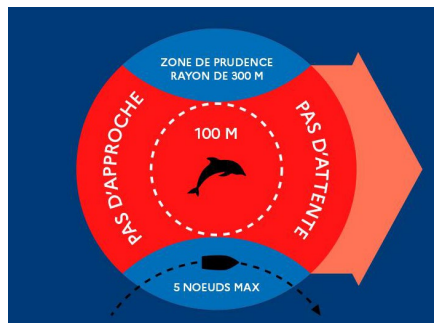


Grands dauphins © P. SCOLAN/OFB

Cétacés

Plusieurs espèces de cétacés vivent le long des côtes de la Manche tels que le grand dauphin, le dauphin commun et le marsouin commun. Ces espèces protégées sont sensibles au dérangement, notamment lorsqu'il y a présence de jeunes.

➔ **Pour observer les cétacés, respectez une distance minimale de 100 mètres, ne coupez pas la route du groupe et ne suivez pas les animaux. A 500m, adoptez une vitesse de 5 nœuds.**



Phoque gris ©P. SCOLAN/OFB

Phoques

Réparties entre la baie des Veys, la baie du Mont-Saint-Michel, en estuaire de Seine, dans le havre de Sienne et en Baie d'Orne, les colonies de phoques veaux-marins accueillent les naissances au début de l'été (les phoques gris se reproduisent en hiver).

Jeunes comme adultes se reposent pendant des heures sur les bancs de sable. Cette période de repos est vitale pour eux. Tout dérangement peut avoir de forts impacts, allant jusqu'à la mort des individus les plus fragiles comme les nouveau-nés.

➔ **Pour éviter tout dérangement et risquer de les mettre à l'eau, observez les phoques à distance et tenez votre chien en laisse. S'ils sont aux aguets c'est que vous êtes trop près, reculez. Si vous rencontrez un jeune phoque sur la plage, c'est normal. Laissez-le tranquille, sa mère va revenir le chercher.**

La perturbation intentionnelle d'espèces protégées est interdite et peut être sanctionnée par une amende d'un montant maximal de 750 €.

Oiseaux : respectez leur quiétude en période de nidification

Reproduction



Jeune aigrette garzette
© P. SCOLAN/OFB

Les naissances parmi les colonies d'oiseaux marins battent leur plein du 15 mai au 15 août : aigrette garzette, cormoran huppé, mouette tridactyle, huitrier pie, gravelots à collier interrompu...

Certains nichent au sol, sur les plages, comme le gravelot à collier interrompu, ou dans la végétation ou dans les falaises comme la mouette tridactyle. Tout dérangement (promeneur, chien en divagation...) risque de compromettre le succès de reproduction en faisant s'envoler les adultes et en laissant les œufs et les jeunes vulnérables à la prédation.

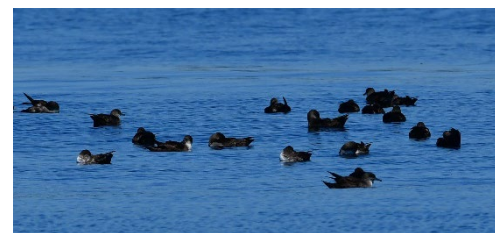
➔ **Observez les oiseaux à distance et tenez votre chien laisse. Pour le gravelot à collier interrompu, évitez de marcher sur la zone de laisse de mer et les dunes et ne pas s'approcher des enclos mis en place pour protéger les nids et les poussins.**

Le puffin des Baléares : une espèce en voie critique d'extinction de passage dans les eaux normandes

Cet oiseau marin le plus menacé d'Europe niche dans l'archipel des Baléares et migre jusque dans les eaux normandes afin d'y trouver alimentation et repos, étape indispensable à la survie de l'espèce.

En mer, les puffins des Baléares se regroupent en radeaux de plusieurs centaines voire milliers d'individus.

➔ **N'approchez pas un groupe d'oiseaux en repos : modifiez votre route pour passer à distance sans risquer la perturbation des oiseaux.**



Radeau de puffins des baléares au repos
© M. BUANIC/OFB

Zostère et hermelles : attention ou vous jetez l'ancre !

Zostère

Les zostères sont des plantes à fleurs sous-marines formant des herbiers. Ces prairies sous-marines jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité et la régulation du climat : elles servent de refuge et de nurserie pour de nombreuses espèces marines, constituent une protection contre l'érosion littorale et participent à la capture du carbone. Ces habitats fragiles peuvent être dégradés par certaines pratiques de pêche à pied et des actions de mouillage d'embarcation.

➔ **Pour mouiller évitez les zones sombres, jetez l'ancre dans les zones sableuses. En pêche à pied, ne pas ratisser dans les herbiers.**

L'application Nav&Co permet d'identifier les secteurs d'herbiers de zostère marine en évolution.



Herbier de zostère
© L. SCHWEYER/OFB

Hermelles

Les hermelles sont des vers qui bâtissent des récifs avec des grains de sable. Ces récifs peuvent atteindre près de 2 mètres de haut. Les plus grands sont visibles aux pieds des falaises de Champeaux, dans la Manche, mais on peut en observer sur une grande partie de la façade ouest du Cotentin. Les massifs ainsi créés constituent des habitats favorables à un grand nombre d'espèces. Très fragiles, ces récifs peuvent être détruits par le mouillage ou le piétinement.

➔ **Un arrêté inter préfectoral protège l'habitat naturel des récifs d'hermelles du site de Champeaux. L'application Nav&Co permet de visualiser sur le terrain le secteur concerné, la réglementation s'y appliquant et les bonnes pratiques à respecter.**



Massifs d'hermelles à Champeaux
© C. DELAGE/OFB

https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/cli_recherche_api/OUVRE_DOC/3481?fic=doc00087739.pdf



Appréhension de casiers de pêche en surnombre dans le nord Cotentin ©A. PICAN/OFB

Pêche embarquée de loisir : respectez les quotas, taille et nombre d'engins autorisés

Pratiques de pêches très répandues en Normandie, les réglementations concernant la pêche embarquée de loisir et la pêche à pied prévoient les espèces, tailles et quotas, engins et appareils de pêche autorisés. Par exemple, pour la pêche embarquée, seuls 2 casiers par navire sont autorisés et pour certaines espèces comme le bar, une déclaration est obligatoire. En outre les engins de pêche sans immatriculation constituent des épaves et sont systématiquement remontés et envoyés à la destruction.

Ces limitations de prélèvements permettent le renouvellement de la ressource halieutique.

Le non-respect de la réglementation sur la pêche maritime de loisir est une infraction délictuelle passible de sanctions pénales. Le produit de la pêche et le matériel de pêche ayant servi à l'infraction peuvent être appréhendés.

→ **Avant de partir à la pêche, renseignez-vous sur ce qui est autorisé sur l'application Nav&co**



Nav&Co

Pour plus d'information : contactez le service départemental de l'Office français de la biodiversité.
<https://ofb.gouv.fr/comment-contacter-ofb>

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau.

www.ofb.gouv.fr

Contact presse

Nathalie PFEIFFER

02.31.77.71.11

nathalie.pfeiffer@ofb.gouv.fr